

Information par tout moyen aux Porteurs de parts des fonds :

- FCP Mon PEA (Part R FR0010878124, Part I FR0011310283)
- Erasmus Mid Cap Euro (Part R FR0007061882, Part I FR0010914564, Part E FR0013461001)
- Erasmus Small Cap Euro (Part R FR0011640887, Part I FR0011640895, Part E FR0013188364)

**Suppression des Commissions de mouvement
et introduction de Frais de fonctionnement et autres services**

Afin de clarifier la structure de frais de l'ensemble de sa gamme de fonds et dans l'optique de préparer l'interdiction des commissions de mouvement à horizon 2026, Erasmus Gestion a choisi :

- **de supprimer les Commissions de mouvements perçues par la société** pour les fonds FCP Mon PEA, Erasmus Mid Cap Euro et Erasmus Small Cap Euro, soit l'ensemble de la gamme de fonds actions ;
- **d'introduire le poste de Frais de fonctionnement et autres services** : FCP Mon PEA : 0.70%, Erasmus Mid Cap Euro : 0.90%, Erasmus Small Cap Euro : 0.40% ; ces taux sont TTC, annuels et calculés sur l'actif net des fonds ; ces taux peuvent être prélevés quand bien même les frais réels sont inférieurs ; tout dépassement de ces taux est pris en charge par la société de gestion.

Les taux de Frais de fonctionnement et autre services sont strictement inférieurs, pour chaque fonds, à la moyenne des Commissions de mouvements des années civiles 2019, 2020 et 2021.

Cette évolution n'impacte pas la gestion du fonds, ni les autres caractéristiques qui restent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée des OPCVM (Document d'Informations Clés et Prospectus) est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Cette modification entrera en vigueur le 1er juillet 2023.

Paris, le 26 juin 2023